



## POSE D'ANTENNE PARABOLIQUE SANS ACCORD

Par **mariecorse**, le **06/10/2014** à **17:24**

Bonjour,

Une antenne parabolique a été posée en mon absence sur mon toit par le locataire de la maison voisine sans mon autorisation. J'en ai averti il y a 2 mois sa propriétaire par LAR, à ce jour aucune réponse.

Vous remercie par avance de me donner des conseils pour résoudre cette incivilité.

Bien cordialement

Par **aguesseau**, le **06/10/2014** à **17:30**

bjr,

comme vous êtes chez vous, vous avez le droit de démonter cette antenne.

il doit être possible de simplement la déraccorder.

vous refaire une nouvelle LRAR en indiquant que vous ferez démonter la parabole sous 15 jours et que vous lui enverrez la facture.

cdt

Par **lilya21**, le **09/10/2014** à **11:17**

bonjour!

Je pense que vous avez parfaitement le droit de la démonter. Ce n'est pas votre locataire mais le locataire du voisin... Ce serait vraiment normal de votre part